

FÉDÉRATION DES CENTRES DE DANSE DE FRANCE

F.C.D.F.

Membre de la



(Siège Social : 22 rue Victor Hugo – 93100 MONTREUIL)

REGLEMENT TECHNIQUE

(la saison de danse commence le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août suivant)

Tout règlements (FCDF / AMDF (AL) / LNDP) sont assujettis et doivent être en conformité avec les règlements de l'AMDF et devront être strictement appliqués quelle qu'en soit les dates.

REGLEMENT TECHNIQUE

REGISSANT

LES COMPETITIONS ET CHAMPIONNATS

DE FORMATIONS DE DANSEUSES

(SOUTH AMERICAN SHOW DANCE)

I. REGLES DES COMPETIONS DE FORMATIONS DE DANSEUSES

1) Les danses :

Pour les compétitions de Formations de danseuses en South American Show Dance ; les danses doivent être choisies à partir d'une à 5 danses latines de compétition. Des éléments empruntés à d'autres danses pourront être utilisés pour enrichir et compléter une chorégraphie. Mais la note A pour le mérite technique sera basé sur la qualité des danses de compétitions choisies.

2) La musique :

Toute invitation pour une compétition de formations doit indiquer aux danseuses quels sont les moyens sonores possibles. Ceux-ci, pour une compétition de show dance ; seront toujours

- a) les disques compacts
- b) les cassettes.

En cas d'utilisation d'autres moyens, tels que DAT, mini Disk, Reel to Reel, et Records, l'organisateur devra être prévenu bien en avance de la compétition, pour s'assurer que ces moyens peuvent être mis en place.

Si un orchestre est prévu, les couples pourront choisir son utilisation, à la discrétion de l'organisateur. La musique devra bien marquer les rythmes de la danse à exécuter qui devra être reconnaissable des juges.

3) La durée :

La durée musicale de la formation doit être de 2 $\frac{3}{4}$ à 3 $\frac{1}{2}$. La durée maximale ne devra sous aucun prétexte être dépassée. Tout dépassement entraînera la disqualification directe.

4) Catégories d'âges :

- Open 16 ans et moins
- Open 16 ans et plus.
- Open 21 ans et plus

5) Composition des formations :

Les formations peuvent être composées à partir de 3 danseuses.

6) Les portés :

Trois portés sont autorisés pendant la durée de la formation. Ils peuvent être exécutés n'importe quand durant le show. Chaque porté ne doit pas excéder 15 secondes. Le point s'applique intégralement pendant l'exécution de n'importe quel porté.

7) La tenue :

Danser en couples (maximum 4 mesures).

8) Costumes et accessoires

Aucun accessoire n'est autorisé pendant l'introduction, la prestation et la sortie. Le choix des costumes des danseuses peut être adapté au thème du show, ou bien le compléter, mais doit rester dans le style Latines.

II. DEROULEMENT DES COMPETIONS DE FORMATIONS DE DANSEUSES

1) Observateur :

Pour toute compétition de Formations il doit y avoir un observateur, lequel aura l'obligation de surveiller l'application des règles et il aura le droit et le devoir de disqualifier les formations qui violeront lesdites règles. La F.C.D.F. devra agréer les observateurs des compétitions de Formations. (A ce jour, René BARSİ est le Président des observateurs). Pour assister cet observateur ; un caméraman équipé d'un magnétoscope ; d'un écran vidéo ou d'une vidéo avec ralenti et arrêt sur image devra être fourni par l'organisateur commercial.

2) La compétition :

Toutes les conditions, y compris l'éclairage, devront être les mêmes pour toutes les formations tout au long du Show ; de l'introduction à la sortie. Préalablement à toute compétition de Formation ; il convient de prévoir une répétition officielle ; durant laquelle toutes les formations bénéficieront d'un temps raisonnable pour répéter leur prestation sur la piste où se déroulera la compétition. Pendant cette répétition, l'ingénieur du son devra être présent et coopératif. La participation à cette répétition est une obligation pour toutes les formations, le président des juges, l'observateur et le caméraman.

Toutes les formations seront filmées au cours de cette répétition, pour servir de preuve ou de support informatif en cas d'infraction aux règles. Si cela se révèle être le cas au cours de la répétition, l'Observateur devra en aviser les formations pour qu'elles aient la possibilité de modifier leur présentation. Une violation aux règles en vigueur conduit à la disqualification directe.

Toute exhibition contraire à l'ordre moral ou portant sur un thème religieux qui serait contraire aux idées religieuses d'origine doivent être bannies de la compétition par l'Observateur.

Toutes les danseuses ou leurs représentants auront le droit d'assister au tirage au sort qui déterminera l'ordre de passage des formations.

Les formations entreront sur la piste pendant une période n'excédant pas 15 secondes.

A la fin de chaque prestation, les formations pourront recevoir leur ovation et marcher sur la piste de danse pendant une période n'excédant pas 30 secondes. Pour leur sortie, les formations pourront utiliser la musique. La durée de passage de la musique pour leur sortie est strictement limitée à la même période de 30 secondes. Pendant l'introduction ; l'exécution et la sortie, la formation devra se trouver seule sur la piste de danse.

3) Notation :

Deux notes seront données pour chaque formation pendant toute la compétition et seront basées sur un jugement propre à l'exécution individuelle de la formation et non par comparaison.

i. mérite technique (A) :

Appréciation de l'authenticité des danses requises en technique Latine.

ii. qualité artistique (B)

Appréciation de l'originalité de l'idée, de la chorégraphie et de l'expression,

- est-elle utilisée pour exprimer la musique dans son intégralité maximale ?
- quelle est l'utilisation du thème de la musique, s'il en existe un ?
- est-ce que les idées sont musicalement et intelligemment utilisées dans la chorégraphie ?
- originalité de l'idée :
 - en rapport avec la musique,
 - en rapport avec la chorégraphie sur une musique particulière,
 - en rapport avec les idées du thème (du point de vue chorégraphique, exécution et choix de l'habillement),
- l'agrément procuré par le public.

Le classement se fera de 1 à 6, 1 étant considéré comme la meilleure place.

Un classement sera attribué à chaque formation par chaque juge. Dans l'éventualité où une égalité de résultat apparaîtrait sur la feuille d'un juge, la meilleure place pour le A donnera le résultat, le Skating System sera utilisé.

4) Jury :

Un minimum de 5 juges doit être sélectionné, plus le Président des observateurs.

5) Conditions financières :

Les conditions financières sont celles du Règlement FCDF/AMDF.

Application des règles et conditions pour les dépenses des Trophées de France Amateurs.
